



**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 15 décembre 2011**

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 9.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) Mamirolle : Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) Marchaux : Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT Miserey-Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Thoraise : Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOUI, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RONZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERRO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001602

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subventions aux communes de Mazerolles-le-Salin et Ecole-Valentin

**Fonds « Centres de village » -
Attribution de subventions
aux communes de Mazerolles-le-Salin et Ecole-Valentin**

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Centres de Village »	Montant prévu BP 2011 : 150 000,00 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 22 575,95 €

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre l'attribution d'une subvention pour les projets de rénovation de l'église de Mazerolles-le-Salin et de requalification de la rue de la Tuilerie à Ecole-Valentin.

I. Rénovation de l'église de Mazerolles-le-Salin

Description succincte du projet : rénovation de l'église intérieure (nettoyage des pierres d'angles, peinture sur les murs, plafond et porte) et extérieure (nettoyage au karcher, traitement des fissures, application d'enduits de façades, nettoyage des pierres de soubassement et d'angles avec corniche, nettoyage des traces de pollution, jointage des pierres de corniche des angles et entourages des fenêtres).

Comme précisé en annexe, la subvention du Grand Besançon correspond à 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 2 du fonds « Centres de village », soit un total de 4 843,52 €.

II. Requalification de la rue de la Tuilerie à Ecole-Valentin

Description succincte du projet : Programme d'aménagement des rues principales du village avec un objectif de sécurisation des déplacements liés au groupe scolaire et périscolaire notamment et de requalification de la chaussée vieillissante (création de deux zones 30, élargissement des trottoirs, préservation du mur en pierres sèches...).

Comme précisé en annexe, la subvention du Grand Besançon correspond à 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 4 du fonds « Centres de village » et 20 % sur les études, soit un total de 17 732,43 €.

MM. BAVEREL, GUYEN et PARIS ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :


- l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 843,52 € à la commune de Mazerolles-le-Salin pour son projet de rénovation de l'église à hauteur de 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 2,
- l'attribution d'une subvention d'un montant de 17 732,43 € à la commune d'Ecole-Valentin pour son projet de requalification de la rue de l'Aqueduc à hauteur de 20 % du montant des études et 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 4.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

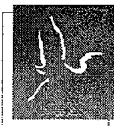
Contre : 0

Abstention : 0


Reçu le 23 DEC. 2011
Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

2/4



**« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de
l'Agglomération
Fonds « Centre de village »
Rénovation de l'église à Mazerolles-le-Salin**

Maitre d'ouvrage : Commune de Mazerolles-le-Salin

Descriptif :

Rénovation de l'église intérieure (nettoyage des pierres d'angles, peinture sur les murs, plafond et porte) et extérieure (nettoyage au karcher, traitement des fissures, application d'enduits de façades, nettoyage des pierres de soubassements et d'angles avec corniche, nettoyage des traces de pollution, jointage des pierres de corniche des angles et entourages des fenêtres).

Cadre de référence : Fiche B35 du contrat d'agglomération 2004-2006.

Observations au regard du cadre défini par la commission 4 :

Centralité : au centre du village.

Axe dans lequel le projet s'inscrit : le projet rentre dans le cadre des axes 2. Opérations de réhabilitation du patrimoine bâti ancien ou du patrimoine naturel afin de créer un cadre propice au développement touristique du bourg et garant d'aménités pour les habitants,

Critère de richesse :

Catégorie 1 : DSC/hab > 26 € → subvention majorée : 40 % du restant à charge de la commune	Catégorie 2 : 18 € > DSC/hab > 26 € → subvention : 33 % du restant à charge de la commune	Catégorie 3 : DSC/Hab < 18 € → subvention minorée : 25 % du restant à charge de la commune
MAZEROLLES LE SALIN		

Critères Développement Durable :

- matière/matériaux favorisant l'environnement (provenance locale des matériaux, équipements à faible niveau énergétique -leds à faible puissance-, revêtement perméable...), **le projet est prévu à partir de techniques et de matériaux de qualité respectueux de l'ouvrage à rénover**
- prise en compte de l'environnement global (adaptation de l'aménagement aux caractères et aux usages d'un périmètre large, gestion de l'eau, durabilité de l'aménagement, confort acoustique, maintien de la biodiversité...), **le projet s'inscrit dans une valorisation globale du centre du village. L'ABF a par ailleurs émis un avis favorable sur le projet.**
- critères en faveur des Personnes à Mobilité Réduite, **le site est accessible au PMR**
- marché intégrant des clauses sociales (d'insertion, d'égalité homme-femme...),
- qualité de réalisation des travaux (chantiers à faible nuisance...)

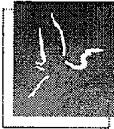
Plan de financement prévisionnel (en Euros HT) :

Montant total des travaux	43 146,71
Subventions notifiées (CG25+fondation patrimoine)	11 357,- + 3 000,-
Restant à charge de la commune	29 789, 71 soit 69 %
 Montant éligible : Rénovation extérieure - axe 2-	 17 549,-
Restant à charge de la commune	69 %, soit 12 108,81
CAGB 40 %	4 843,52

La subvention de la CAGB correspond à 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux, soit un total de 4 843,52 €. 50 % de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 4 du 03 novembre :

Avis favorable Avis défavorable



**« Valorisation patrimoniale et touristique des bourgs de
l'Agglomération
Fonds « Centre de village »
Requalification de la rue de la Tuilerie à Ecole-Valentin**

Maître d'ouvrage : Commune de Ecole-Valentin

Descriptif :

Programme d'aménagement des rues principales du village avec un **objectif de sécurisation des déplacements liés au groupe scolaire et périscolaire notamment et de requalification de la chaussée vieillissante** (création de deux zones 30, élargissement des trottoirs, préservation du mur en pierres sèches..).

1^{ère} tranche en 2011 : rue de la Tuilerie

2^{ème} tranche en 2012 : rue des Vergers

Cadre de référence : Fiche B35 du contrat d'agglomération 2004-2006

Observations au regard du cadre défini par la commission 4 :

Centralité : la voirie en question débouche sur le centre du village et dessert des équipements recevant du public (mairie- école- groupe périscolaire)

Axe dans lequel le projet s'inscrit : axe 4. « Projets de sécurisation et d'aménagement qualitatif de la voirie principale du village, et de cheminements doux reliant des quartiers »

Critères Développement Durable :

- **matière/matériaux favorisant l'environnement** (provenance locale des matériaux, équipements à faible niveau énergétique -leds à faible puissance-, revêtement perméable...), **procédés novateurs d'enrobés tièdes réduisant la consommation d'énergie**
- **prise en compte de l'environnement global** (adaptation de l'aménagement aux caractères et aux usages d'un périmètre large, gestion de l'eau, durabilité de l'aménagement, confort acoustique, maintien de la biodiversité...),
- **critères en faveur des Personnes à Mobilité Réduite, projet accessibilité au PMR**
- **marché intégrant des clauses sociales** (d'insertion, d'égalité homme-femme...) **Intégration de la clause d'insertion pour les travaux,**
- **qualité de réalisation des travaux** (chantiers à faible nuisance...)

Plan de financement prévisionnel (en Euros HT) :

Montant total des travaux TRI -----	253 627,55
Subventions notifiées (Syded, CG25)-----	31 776,- + 8 563,-
Restant à charge de la commune-----	221 851,55, soit 87%
1/ Etudes -----	30 689,80
CAGB 20 % -----	6 137,96
2/ Axe 4- hors terrassement/réseau/éclairage -----	132 551 ,60
Restant à charge de la commune-----	87 %, soit 115 944,73
CAGB 10 % -----	11 594,47
CAGB total-----	17 732,43
Commune -----	204 119,12

La subvention de la CAGB correspond à 10 % du reste à charge de la commune sur les travaux, et 20 % sur les études, soit un total de 17 732,43 €. 50 % de la subvention sera versée dès sollicitation par la commune, l'ajustement sera effectué lors du versement du solde de la subvention, à réception des justificatifs des travaux et des notifications de subvention.

Avis de la commission 4 du 03 novembre 2011 :

Avis favorable

Avis défavorable